



FAÏ-LÈS-NEMOURS

le magazine municipal de votre village

infos

2024 - 2^e semestre

Joyeuses fêtes !



sommaire

ACTUALITÉS
pages 2 à 8

TRAVAUX
pages 9 à 10

PATRIMOINE
page 11

ENVIRONNEMENT
pages 12 à 14

PROJETS
page 15

SOUTIEN ENTREPRENEURS
page 15

**CULTURE, ANIMATIONS
ET ASSOCIATIONS**
pages 15 à 19

URBANISME - ÉTAT CIVIL
page 20

mot du maire

Je m'associe à tout le Conseil municipal pour vous souhaiter de **belles fêtes de Noël**.

Le contexte général anxiogène, sur fond de conflits armés aux portes de l'Europe tout comme au Proche-Orient, le dérèglement climatique qui nous inflige des catastrophes naturelles à répétition en France comme en Espagne et des conditions économiques et politiques de plus en plus difficiles génèrent une certaine tension dans notre société se manifestant sous forme d'individualisme ou de communautarisme. Je souhaiterais que cela n'entrave pas la cohésion de notre société, le respect du vivre-ensemble et notre tâche d'élu de servir au mieux l'intérêt général.

Comme d'habitude, ce magazine vous présente l'actualité et le travail de l'ensemble de l'équipe municipale ainsi que la vie de nos associations. Celles-ci sont toujours aussi dynamiques et continuent de proposer des activités pour tous à découvrir dans ce numéro.

Les animations pour les enfants (ateliers Halloween et décorations de Noël) ont été très appréciées de même que celles organisées par A.L.A. (brocante, soirée Forestière) et par les chasseurs (tournois de foot et pétanque), l'exposition du club photos « Un-Click » et la randonnée nocturne de la Ronde des abeilles organisée à nouveau conjointement par la municipalité et les associations A.L.A. et de Chasseurs. Le passage d'épreuves sportives, courses cyclistes et Mucotrail, ont reçu un bel accueil dans notre village. Je félicite et remercie l'ensemble des bénévoles qui œuvrent sur la commune. Sans eux, de nombreuses activités proposées n'auraient pas vu le jour.

Dans ce numéro, nous revenons sur l'inauguration, le 12 octobre, de la Mairie et de la Médiathèque nouvellement ouverte à côté de la salle polyvalente, inauguration qui faisait suite aux travaux de rénovation et de mise aux normes. Nous vous informons des activités de certains syndicats intercommunaux et la Communauté de Communes du Pays de Nemours ainsi que de la loi sur l'accélération de la production des énergies renouvelables, objet d'un beau projet privé sur la commune.

La vie communale a été aussi marquée par les travaux de voirie rue de la Cognaterie ainsi qu'à l'entrée du cimetière et du stade ; d'autres sont à

venir, des orages de plus en plus intenses avec des pluies plus abondantes vont nécessiter de nouveaux aménagements. La vitesse excessive rue de Foljuif avait fait l'objet d'une réunion début septembre ; des aménagements que j'avais proposés aux habitants sur place, ont été validés par l'Agence Routière Départementale.

Le projet de vidéoprotection sur le village va être relancé, en lien avec l'offre en développement d'un centre de supervision mutualisé sur le Département par Seine et Marne Numérique dont le marché va être notifié pour une aide à la maîtrise d'ouvrage afin d'en réduire les coûts.

L'église Saint-Sulpice a fait l'objet d'un deuxième diagnostic et une réunion de présentation aux élus a eu lieu le 24. Le choix des travaux pour la première tranche a été arrêté et le montant total validé en Conseil municipal du 14 novembre.

Un point sur l'urbanisme à Faÿ vous est proposé à la suite de la vente du dernier terrain du lotissement Plessis-Bellièvre, signée le 22 octobre dernier. Les projets éoliens sur les communes de la Communauté de Communes voisine impliqueront à nouveau un raccord au poste RTE de Faÿ, ce qui suscite une réelle incompréhension de notre part, l'État et les porteurs de projet ne tenant pas du tout compte de nos désidérats en matière de raccordement.

Voilà autant de sujets qui rythment la vie de notre village dans lequel il fait bon vivre.

Nous sommes heureux de vous inviter aux Vœux du Maire et du Conseil municipal, le samedi 11 janvier à 11h en salle polyvalente.

Nous vous souhaitons d'**excellentes fêtes de fin d'année** et par anticipation, une belle et bonne nouvelle année 2025 !

Christian Peutot

Maire

3^e Vice-président à la C.C.P.N.
Président du SIAEP

Bien Cordialement,

FAÏ-LÈS-NEMOURS infos

le magazine municipal de votre village

N°10 - 2^e semestre 2024

Directeur de la publication : Christian Peutot
Rédactrice en chef : Marie-Hélène Héliot-Guindre
ont collaboré à ce numéro : Marie Badja, Hanspeter Badja, Bernard Brun, Guillaume Chantereau, Marie-Hélène Héliot-Guindre, Éric Hamouche, Corinne Lorentz, Isabel Maranhão, Christine Martin-Migliorelli, Romain Migeon, Gilbert Pavie, Christian Peutot, Carine Redon, Corinne Rousteau.

Photos : Guillaume Chantereau, Marie-Hélène Héliot-Guindre, Romain Migeon, Christian Peutot.

PAO/Impression : DELACreation/CreDesignLP

Quantité : 300 exemplaires

Ce magazine est consultable en ligne.

La reproduction même partielle de ce document est interdite sans l'accord préalable.

www.fay-les-nemours.fr





LA MAIRIE ET LA MÉDIATHÈQUE INAUGURÉES

Le 12 octobre dernier, plus de deux cents personnes étaient réunies pour inaugurer les nouveaux locaux de la mairie et de la médiathèque. Quel honneur pour l'équipe municipale que d'inaugurer le même jour ces deux lieux nécessaires pour les habitants de Fay !

La nouvelle mairie, plus contemporaine sans avoir perdu son cachet d'antan, a été agrandie ; les **140m² supplémentaires** offrent à la fois une plus grande fonctionnalité à nos agents et élus et un meilleur accueil aux habitants. Nous avons consolidé la structure du bâtiment et amélioré les conditions de sécurité Incendie et électrique, l'accès aux personnes à mobilité réduite, la confidentialité et le confort

L'objectif est d'améliorer le service rendu aux habitants

pour tous. Les économies d'énergie ont été estimées à plus de 30% grâce aux travaux d'isolation et à l'installation de pompes à chaleur.

Comme sur toutes les mairies de France, mentionner la devise Liberté Égalité Fraternité rappelle à tous les valeurs de la République française.



Vous avez pu découvrir, au rez-de-chaussée du bâtiment de la mairie, l'accueil ainsi que la **Salle des Mariages et du Conseil municipal** entièrement rénovés. La secrétaire de



mairie, Isabel, a son propre **bureau**, plus vaste et toujours contigu à celui du Maire. Au 1^{er} étage, les Adjointes ont désormais un bureau, proche de la pièce réservée aux archives.

Le nouvel espace dédié au **cabinet infirmier** a un accès indépendant à l'arrière de ce bâtiment ; quatre professionnels continuent d'y assurer un service de proximité très apprécié.



Le **Centre Technique Communal** est à la fois plus spacieux, fonctionnel et confortable pour les deux agents, Joël et Dominique.



Ce fut un moment particulièrement émouvant pour moi, enseignant, d'inaugurer, dans un bel espace de 160 m² à côté de la salle polyvalente, la nouvelle médiathèque, lieu de culture et de connaissances au sein de notre village. Cette médiathèque, créée à l'endroit d'une ancienne imprimerie,



succède au point lecture animé depuis 2016 par une équipe de bénévoles assurant les permanences d'ouverture au public dans l'ex-salle du Conseil municipal.

Ce fut l'occasion d'un hommage appuyé aux bénévoles passés et présents : Mesdames Michèle Delbarre-Champeau, Christine Martin-Migliorelli, Joëlle Farcy, Claudine Péquignot, Micky Charles, Magali Borg, Odile Zaniolo, Marie-Cécile Sellier di Sano, Sandra Étoile et Claire Muzet ainsi que deux élus Mme Marie-Hélène Héliot-Guindre et M. Hanspeter Badja.



La création de cette **médiathèque** en milieu rural est aussi le fruit d'investissements publics. La DRAC, le Département et la Communauté de Communes du Pays de Nemours (CCPN) nous ont accompagnés, assurant les dotations de livres, matériels et logiciels, la mise en réseau des médiathèques du Pays de Nemours et aussi la gratuité de l'adhésion pour tous.



Cette médiathèque est un lieu d'animations grâce aux bénévoles. L'animation mensuelle pour bébés lecteurs, *Histoires du Lundi*, rencontre toujours un vif succès ; nous participons à Faÿ à divers événements «nationaux» *Nuits de la lecture*, *Printemps des poètes*, *Mois de la petite enfance* ainsi qu'aux animations proposées par la CCPN.



La deuxième grande pièce de ce bâtiment, aujourd'hui **salle des associations**, accueillera un véritable espace numérique de type Fab-Lab (imprimante 3D, petite robotique, découpe laser...). J'espère que ces activités seront reprises par notre réseau de lecture publique piloté par Corinne Lorentz que je souhaite remercier ainsi que la Présidente de la CCPN.

La médiathèque constitue un équipement de qualité, propice à la découverte, à la recherche de connaissances et répond parfaitement à l'ambition de faciliter l'accès du plus grand nombre à la culture, avec ces nouveaux outils. Nous formulons le vœu que la population s'approprie ce nouveau lieu culturel avec l'enthousiasme et la passion, qui ont guidé sa conception.



Coté financement, la **mairie** et la **médiathèque** ont fait l'objet d'un seul marché public. Les travaux ont représenté **1 400 000 € TTC**, y compris l'achat de l'ex-imprimerie de M. et Mme Lamouline, d'une durée de 18 mois, réalisés en deux phases pour assurer la continuité de service.

Ce vaste chantier a été **subventionné à hauteur de 70% dans son coût initial d'opération**, sans compter les travaux imprévus importants qui n'ont malheureusement pu être pris en compte par l'État. Je tiens à remercier,

- M. le Sous-préfet pour la DETR et la DSIL d'un montant de **352 000 €**,
- Mme Valérie Péresse pour la Région IDF pour le contrat rural de **194 000 €**,
- M. Jean-François Parigi pour le département pour les **145 500 €** au titre du même contrat rural et les deux fonds d'équipement ruraux, **33 350 €** pour le cabinet médical et **37 380 €** pour le mobilier.

Dans le cadre de la lecture publique, le Département a subventionné pour la médiathèque l'achat du mobilier à hauteur de **8 700 €** et la DRAC de **12 500 €** pour le mobilier et une collection de livres.

Je tiens à remercier les représentants de l'État, de la Région, du Département et de la CCPN, sans qui ce projet n'aurait pu se réaliser, les entreprises qui ont fourni un travail remarquable ainsi que nos élus qui ont participé aux déménagements successifs et au réaménagement final.

- **Le lot gros œuvre et VRD** : entreprises BRÉGÉ et ETP, M. Barrès et M. De Almeida
- **Le lot couverture et étanchéité** : M. Damême.
- **Lot menuiserie aluminium, isolation, doublage** : SORBAT77, M. Gohin, M. Ferreira.

- **Lot électricité, chauffage, contrôle d'accès, alarme** : SSE DUSSART, M. Souverain
- **Lot plomberie, VMC** : M. Avril
- **Lot peinture, revêtement de sol** : DELCLOY, M. Gilbert
- **Espaces verts (hors marché)** : BJM Services, M. Borrega

Je tiens à remercier de leur présence le 12 octobre M. Mailles, Sous-préfet, M. Valletoux, Député, Mme Lacroute Vice-présidente de la Région IDF et Présidente de la CCPN, M. Parigi, Président du Département, Mme Garraud et M. Cozic, Conseillers délégués du Département, M. Hyst, Président de la CCGVL et M. Deysson, Président des Maires Ruraux de Seine-et-Marne.

Je tiens à remercier les Maires présents, Messieurs Claude Jamet, Bruno Landais, Christophe Chamoreau, Fabrice Jeulin, Denis Celadon, Thierry Masson, Bruno Moulié, et Madame Hélène Bridet ainsi que les élus de Fay-lès-Nemours qui ont tous participé à cette grande aventure.

Christian Peutot



Un chantier subventionné à

70%
de son coût initial



À L'OCCASION DE L'INAUGURATION...



Avec le soutien de la Communauté de Communes du Pays de Nemours, étaient proposées :

- en matinée à la médiathèque, une séance de contes pour les tout-petits *Me voilà !* avec Magdalena Gorska et son accordéon.
- l'après-midi en salle polyvalente, des jeux en bois avec l'association ABC Jeux.

Christine Martin-Migliorelli



MÉDIATHÈQUES DU PAYS DE NEMOURS

Au mois de septembre 2024, les Médiathèques du Pays de Nemours qui sont en réseau informatique ont mis en place la carte d'adhérent unique et le portail des Médiathèques du Pays de Nemours...

Tour d'horizons des changements et des nouveaux services dont vous pourrez profiter !

Pour faciliter l'accès aux médiathèques et à leurs services, les 5 établissements du territoire : Amponville, Buthiers, Faÿ-lès-Nemours, Nemours et Villiers-sous-Grez, se regroupent, renforcent leur collaboration et partagent leurs collections pour offrir des services toujours plus adaptés à vos besoins.

La mise en réseau a pour objectif de mutualiser les moyens et les ressources des médiathèques afin de continuer à défendre les valeurs qui les ont toujours animées : garantir l'accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

Les nouveautés

- **Une inscription gratuite** : pour profiter de l'ensemble de ces services, il vous suffit de vous inscrire dans une des médiathèques ou de vous préinscrire sur

<https://mediathequesdupaysdenemours.c3rb.org>

- **Une carte d'adhérent unique** : avec la carte des Médiathèques du Pays de Nemours, vous pouvez réserver et emprunter des documents pendant 4 semaines et venir ou rendre des documents dans la médiathèque de votre choix.

- **Un portail commun** : un nouveau site Internet est à votre disposition et vous permet de réserver et prolonger vos documents, suivre l'actualité des médiathèques et consulter l'ensemble du catalogue. Vous pouvez également retrouver les ressources de la médiathèque départementale. Rendez-vous sur <https://mediathequesdupaysdenemours.c3rb.org>

- **Des documents à votre disposition** : plus de 47 000 documents seront désormais disponibles. Il vous suffira de les réserver sur le site Internet des Médiathèques du Pays de Nemours ou directement auprès de votre bibliothécaire.

- **Des espaces nouveaux et réaménagés** à Amponville, Faÿ et Villiers-Sous-Grez.

- **Des actions culturelles pour un large public.**

- **Une communication partagée**

Les Médiathèques du Pays de Nemours c'est :

5 médiathèques, 1 seule carte, 1 site Internet, et des actions culturelles et la gratuité pour tous !

Corinne LORENTZ

*Chargée de mission lecture publique
Directrice de la bibliothèque de Nemours*





LES ROUTES DE FAÏ PLUS PROPRES

Faÿ-lès-Nemours comporte un peu plus de **5 km de routes**, dont 3,5 km de routes départementales. L'activité des quatre fermes du village est en augmentation, ce qui est une chance. Toutefois, les engins agricoles qui y circulent obligatoirement laissent désormais trop de marques de leurs passages, d'autant que l'une des quatre fermes est située au centre du village.

La Municipalité est responsable de maintenir ces routes en **bon état de propreté** tant pour la circulation des véhicules motorisés ou pas que pour permettre l'écoulement des eaux de ruissellement vers les avaloirs ou les mares du village. Or, le passage d'un service de balayage mensuellement et seulement sur les routes départementales ne suffisait plus, l'étendue du village ne permettant pas de réaliser ce travail manuellement autant que nécessaire.

Cela nous a conduit à acquérir une **balayeuse à monter sur le tracteur de la commune**, avec balai central spiralé, un balai latéral et un humidificateur. Cet achat a été pris en charge à hauteur de 70% par la région d'Île-de-France grâce au dispositif Budget Participatif Écologique.

Romain Migeon



EMPIERREMENT : CHEMIN DE LA BUTTE

La Ronde des abeilles, qui fait une boucle autour du village, est **un sentier de randonnée** dûment enregistré par CODERANDO 77. Il est notamment connu du fait de la présence de nombreux **polissoirs** datant du néolithique. Ce sentier des polissoirs emprunte les chemins communaux bien connus des randonneurs et vététistes, dont le chemin de la butte, un tronçon rejoignant la route d'Ormesson, également utilisé par les agriculteurs.

L'**empierrement du chemin** de la butte pour en conserver l'usage a été pris en charge à hauteur de 70% par la région d'Île-de-France grâce au dispositif Budget participatif écologique..

Marie-Hélène Héliot-Guindre

CANDÉLABRES SOLAIRES



L'équipe municipale a fait le choix de compléter son réseau d'éclairage public par la pose de candélabres solaires à LED, alimentés par des panneaux photovoltaïques.

Sept candélabres ont été installés, dont :

- 2 dans la rue de Foljuif, pour éclairer les entrées de la dernière maison et du centre équestre,
- 2 au boulodrome du stade pour jouer plus tardivement,
- 1 dans la rue de la Cognaterie qui n'était pas éclairée,
- 2 pour éclairer l'entrée du bâtiment d'appartements privés de la résidence Loulie et son parking.

Ces candélabres qui ne nécessitent aucune tranchée pour passer les câbles d'alimentation, sont moins coûteux tant à l'installation qu'en fonctionnement.

L'installation, d'un montant total de 22 500 € HT a été financée par la région Île de France grâce au dispositif Budget participatif écologique et par le syndicat des énergies renouvelables, qui nous ont octroyé respectivement 10 000 € et 4 000 € d'aide.

Christian Peutot

LE 3516 CIRCULE Désormais à Faÿ

Île-de-France Mobilités a souhaité améliorer la lisibilité du réseau de bus régional, en travaillant sur la numérotation des lignes de bus afin que chacune ait un numéro unique. Sur le territoire de Vallée du Loing - Nemours, l'ensemble des lignes est désormais renuméroté à partir de l'indicatif «35».

Depuis le 16 septembre, **la ligne 13-B Faÿ-lès-Nemours Laveaux < > S't-Pierre-lès-Nemours Gare Foljuif est désormais la ligne 3516**, sans changement d'horaires. La ligne Express 34 n'a pas été concernée par cette renumérotation.

L'information sur les transports locaux est disponible sur le site du Syndicat Mixte de Transports Sud Seine-et-Marne, <https://smts77.fr>

Marie-Hélène Héliot-Guindre

URBANISME

C'est en 1854 que M. Cerda, architecte catalan, inventa le terme «urbanisation» quoique l'urbanisation des cités, existât depuis la nuit des temps. L'urbanisme aujourd'hui est un **ensemble de règles et de mesures juridiques**, Art. L121-6... du Code de l'urbanisme, permettant de contrôler l'affectation, l'organisation, l'aménagement des espaces urbains en général et celui de Faÿ en particulier.

Cela implique de :

- réfléchir à la gestion des terrains à bâtir de notre commune, à la mise en place de projet de constructions, de lotissements...
- suivre et respecter les stipulations impératives de notre PLU, par exemple : emprise au sol, nature et hauteur de construction, distance par rapport aux voisins, à la voirie, à l'assainissement...
- discuter, d'expliquer aux habitants de notre village, pourquoi, comment, où déposer un permis de construire, une déclaration préalable...

L'objectif n'est pas d'imposer, mais, au regard de toutes les prescriptions et notamment celles des Bâtiments de France, **de définir l'aménagement de notre territoire communal rural**, avec ses spécificités, dans un but non exclusif, de préservation, de protection de son environnement et de son paysage, mêlant ainsi avec harmonie, chacun d'entre nous le souhaite, modernité et tradition.

Gilbert Pavie

VIE EN SOCIÉTÉ DANS NOTRE VILLAGE

1. Brûlage de végétaux interdit depuis 2011

La circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts est toujours en vigueur sur la commune. Toute personne qui ne respecte pas cette interdiction se verra verbaliser par la gendarmerie d'une amende de 135 euros.

Sachez que le brûlage des déchets végétaux est réglementé par le préfet, dans le cadre du règlement sanitaire départemental, c'est-à-dire dépassant la compétence des maires.

2. Bruit week-ends et jours fériés

L'utilisation d'outils bruyants de travaux et/ou de jardinage est autorisée le dimanche et les jours fériés, uniquement de 10h à 12h et le samedi uniquement de 9h-12h et de 15h-19h.

3- Recommandation pour un bon ramassage de votre poubelle

Le syndicat des ordures ménagères, le SMETOM, ne ramasse pas les poubelles débordantes de matières. Elles empêchent les rippers de placer la poubelle dans le mécanisme de basculement qui permet de vider la poubelle automatiquement dans le camion. Si votre poubelle déborde, elle sera laissée non vidée au bord de la rue, ce qui n'est pas du plus bel effet.

Nous vous remercions de contribuer à la qualité de vie à Faÿ-lès-Nemours, sachant que nous avons tous fait le choix de vivre dans un beau village rural à priori entretenu et calme.

Christian Peutot

DEUX DÉFIBRILLATEURS À FAÿ



Deux défibrillateurs ont été posés dans leur caisson anti-gel, l'un **sous le préau de la mairie**, 30 rue Grande, l'autre **sous l'avant-toit de la salle polyvalente**, 6 allée du Parc.

Ces deux appareils ont été choisis grâce aux précieux conseils d'Eric Leydier, conseiller municipal à Faÿ, pompier volontaire à Nemours et instructeur pour ce type de matériel auprès d'entreprises pendant des années.

Un grand merci à lui !

Christian Peutot

ÉLAGAGE

L'élagage sur notre petite commune rurale correspond à l'équilibre entre la **santé des arbres**, la **sécurité** des Fayssiens et de tous les usagers des voies communales et l'**esthétique** du paysage de Faÿ.

L'élagage des frondaisons vise à prolonger la vie des arbres et arbustes, tout en assurant un cadre de vie agréable et sécuritaire pour tous. Que ce soit une taille douce ou sévère, il se fait en général en automne ou en hiver pour minimiser le stress des arbres et éviter la prolifération des maladies.

En revanche, les branches qui tombent sur nos voies communales, celles qui gênent le passage des piétons ou des voitures, générant ainsi un risque pour la sécurité publique, celles proche des lignes électriques ou téléphoniques, doivent être coupées régulièrement et spontanément.

Comme favoriser les tailles n'altère pas les habitats naturels des oiseaux ou autres espèces et préserve la biodiversité, merci de respecter ces modestes règles, dans l'intérêt de tous et de chacun.

Gilbert Pavie



PARENTALITÉ, LE LAEP



Le **Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)** est un espace d'accueil et d'échange pour les futurs parents, les enfants de moins de 6 ans et leurs parents, les adultes référents (grands-parents, famille...). Il vise à favoriser le lien familial, la socialisation et l'appui à la parentalité.

La Communauté de Communes du Pays de Nemours a souhaité développer, comme pour le Relais Petite Enfance, un **LAEP itinérant** sur l'ensemble de son territoire. Ainsi, depuis le 14 octobre dernier, ce sont désormais 7 lieux qui couvrent le Pays de Nemours.

Nous vous accueillons librement et de façon anonyme et gratuite à :

- Bagneaux-sur-Loing, le mercredi de 15h30 à 17h30
- Burcy, le vendredi de 9h à 11h
- Chevrainvilliers, le mercredi de 9h à 11h
- Grez-sur-Loing, le mardi de 9h à 11h
- Larchant, le jeudi de 15h30 à 17h30
- Nanteau-sur-Essonnes, le jeudi de 9h à 11h
- Villiers sous-Grez, le lundi de 8h45 à 10h30

Le LAEP est un lieu de partage, d'écoute et de bienveillance pour les tous petits et leurs parents.

POUR PLUS D'INFOS
www.paysdenemours.fr
laep@paysdenemours.fr
 Tél : 06 43 73 37 73

Sylvie Boulet
 Coordinatrice LAEP du Pays de Nemours

LE CCAS EST AU SERVICE DE TOUS LES FAYSSIENS !

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a des missions de solidarité qui s'expriment très concrètement :

1. Du fait de sa mission Solidarité et Éducation, le CCAS prend en charge une partie des frais :

• **d'accueil des enfants de Fay à l'Accueil de loisirs de Saint-Pierre-lès-Nemours :**

- > 0.60 € d'aide par enfant et par garderie (matin-soir)
- > 11 € d'aide par jour d'accueil et par enfant au centre de loisirs sans hébergement (limité à 20 journées par an)

• **des voyages scolaires pour :**

- > les enfants en primaire, à hauteur de 25 % du montant TTC du voyage par an et par enfant.
- > les collégiens et lycéens, à hauteur de 150 € par enfants et par an pour un couple ou 200 € par enfant et par an pour une famille monoparentale.

• **liés à l'examen du BAFA** (Brevet d'Aptitude à la Formation d'Animateur), à hauteur de 150 € par session (examen en 2 sessions) soit 300 € par enfant, sous conditions de ressources imposables inférieures à 27 000 € pour 1 enfant et à 33 000 € pour 2 enfants.

2. Dans toute commune, si petite soit-elle, des personnes, des familles se trouvent, passagèrement, ou parfois durablement, en situation de fragilité. Même si les solidarités de voisinage s'exercent encore et que la personne isolée trouve souvent de l'aide dans son entourage, le CCAS apporte alors aux personnes en difficulté l'aide que requiert leur situation, et cela dans une totale confidentialité. En 2024, dans sa mission de solidarité en faveur des plus démunis, le CCAS a tout particulièrement aidé deux Fayssiens.

Pour toute personne qui souhaiterait recevoir un soutien moral, financier ou autre plus soutenu, sachez que la commune dépend directement de l'Unité d'Actions Sociales de Nemours, 1 rue Beauregard joignable au 01 60 55 20 00.

3. Comme le CCAS a des missions de solidarité en faveur des Fayssiens quel que soit leur âge, il prend en charge l'achat des colis de fin d'année pour les seniors, les invitant à un goûter de Noël pour le retirer.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour plus de renseignements ou l'un des membres du CCAS pour parler de votre situation si besoin.

Corinne Rousteau



AMÉLIORATION DE LA VOIRIE

Rue de la Cognaterie

La plus petite rue du village était à refaire. Elle recueille tout naturellement les eaux de ruissellement provenant de la route de Château-Landon ; divers travaux rue Grande et et une cour goudronnée ont diminué la zone d'infiltration. Un puisard a été posé au point bas pour accueillir les eaux lors de la réfection de la bande de roulement rue Grande. À noter des ajustements réalisés à la charge de l'entreprise pour parfaire l'écoulement au puisard.



Entrée du cimetière

Plusieurs habitants, dont une personne qui avait malheureusement chuté, nous ayant informés de la présence de graviers apportés par les ravinelements lors des pluies à l'entrée du cimetière, nous avons très rapidement mis en œuvre les travaux, à savoir stabiliser et rehausser la plateforme avec un appui bétonné, puis la goudronner.



Entrée du stade

Un tapis en goudron a été posé à l'entrée du stade permettant aux véhicules de pouvoir rouler sur le sec lors de pluie pour gagner la dalle de béton.



Christian Peutot

AMÉNAGEMENTS POUR PLUS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Rue des Roches

À la demande de l'ARD, Agence Routière Départementale, les ralentisseurs de la rue des Roches ont été dotés de quilles et d'écluses peintes sur le sol. Comme chacun a pu le constater, cela contribue réellement à ralentir la vitesse des véhicules. Cet aménagement a été intégralement pris en charge par une subvention accordée par l'ARD.

Rue de Foljuif

Le 5 septembre dernier, nous avons organisé une réunion d'échanges avec les habitants volontaires de la rue de Foljuif concernant la survitesse constatée. En effet, cette rue est empruntée par des automobilistes véritablement inconscients qui oublient que des enfants circulent parfois sur cette voie à vélo ou que des parents se promènent avec eux. Cette réunion avait été décidée pour faire suite à plusieurs plaintes exprimées verbalement et par écrit et la visite sur place d'une responsable de l'ARD de Morêt-Veneux-les-Sablons.

Ce soir-là, une proposition d'aménagement a été faite et les lieux d'implantation validés par les riverains présents : deux coussins lyonnais seront installés, bordés de deux écluses et de quilles en plastique pour réduire la largeur de la rue. Bien évidemment, les engins agricoles pourraient passer sans être perturbés.

Nos demandes de plusieurs devis, puis de subvention vont en retarder la mise en place, le début des travaux sont prévus courant 2025.

Christian Peutot



EN 2025, DES TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU

Comme chacun sait, la SAUR est le concessionnaire du SIAEP, syndicat de l'eau potable et de l'assainissement.

Par suite d'études dans le cadre de sa délégation de concession et de sa gestion patrimoniale, il ressort que le village recèle des canalisations fuyardes :

- Dans les années 1960, l'installation de l'internat professionnel d'éducation surveillée (IPES) dans le parc avait nécessité de renforcer le réseau d'eau potable ; plutôt que de changer la canalisation qui existait, une autre canalisation avait été posée en parallèle de celle existante. Depuis, la plus ancienne fuit régulièrement.
- Une seule canalisation d'un diamètre de 80 mm entre le Clos des Orchidées et Petit-Bagneaux est également fuyarde, ne permettant pas de bien alimenter la bouche d'incendie en bas de l'allée de la sapinière (débit insuffisant). Afin d'améliorer la défense incendie du village, il doit être posé une canalisation d'un diamètre de 150mm.

De plus, la canalisation est en acier. Il faut savoir qu'en moyenne une canalisation en acier dure 40 à 50 ans alors qu'une en fonte spéciale peut durer de 80 à 100 ans.

D'autre part, quelques branchements en plomb restent à être changés.

Sachant que la canalisation de Fay-Lès-Nemours alimente les communes de Chevrainvilliers, Châtenoy, Ormesson et Aufferville en eau traitée venant de l'usine de traitement de St-Pierre-les-Nemours, il est impératif que cette canalisation soit de bonne facture.

Les travaux à prévoir sur une longueur de 2,4 km du réseau, d'un coût estimé de 300 000 € et d'une durée de 3 à 4 mois seraient réalisés au deuxième semestre 2025. J'ai demandé à l'exploitant de ne pas intervenir pendant les moissons. Vous serez informés dans les prochains mois de l'avancée du dossier.

Christian Peutot



EN 2025, UNE GESTION RENFORCÉE DES EAUX DE RUISSELLEMENT

Lors des violents orages de l'été dernier, certains habitants ont été malheureusement inondés et des infrastructures routières ont souffert. Nous nous devons de trouver une solution à chacun des problèmes :

- **21 rue Grande** : deux avaloirs supplémentaires vont être créés pour diriger les eaux de pluie vers le bassin d'infiltration en bas de l'allée de la Sapinière ; en effet à cet endroit, les eaux venant du cimetière s'ajoutent aux eaux provenant de la rue de l'Église.
- **22 rue des Prés** : ce point bas implique d'y créer un mini réseau de gestion des eaux de pluie. Deux avaloirs vont être ajoutés, les eaux collectées se déversant dans un puisard à créer dans le terrain libre de Mme Dreux, entre le 17 et le 19 rue des Prés. Je souhaitais remercier Mme Dreux qui permet à la Municipalité de mettre en œuvre cette solution.
- **Rue de Montivier**, le ravinement des eaux a creusé les côtés du bassin d'infiltration et la chaussée a désormais tendance à s'affaisser en contre-haut rue du château. Des travaux de consolidation, à savoir enrocher un versant, sont prévus pour stopper ce phénomène aggravé par les pluies plus fortes.

Ces travaux qui nécessitent de demander des subventions, seront réalisés en 2025.

Christian Peutot



ÉGLISE SAINT-SULPICE

Le 8 avril 2024, à l'unanimité des votes, le Conseil municipal donnait au cabinet d'architectes Oriel une mission d'étude sur les désordres décelés lors du diagnostic initial. Le jeudi 24 octobre, le cabinet venait présenter devant le Conseil municipal le bilan des désordres et ses préconisations pour la conservation et la restauration de l'édifice en vue de sa réouverture au public.

En bref, il s'avèrerait nécessaire de :

- Restaurer l'équilibre structurel de l'édifice,
- Rétablir l'équilibre hydrologique et d'assainir le bâtiment,
- Conserver et de mettre en valeur la restauration mise en œuvre au XIX^e siècle par la Famille Ratier.

Les travaux pourraient être scindés en trois phases

ÉTAPE 1 - Mur de soutènement, caquetoire, nef

Travaux estimés à 552 000€HT

(non compris 8% d'aléas sur les travaux)

- 1. Consolider le mur de soutènement** donnant sur la rue de l'église : talutage du terrain, restauration du mur (création de barbacane, rejointement et chapeau à refaire), muret de soutènement pour retenir les terres.
- 2. Rétablir la stabilité de la façade Ouest** : reprise en sous-œuvre des fondations du caquetoire et du contrefort ouest, reprises structurelles des maçonneries et de la charpente du caquetoire, pose de complexe drainant périphérique.
- 3. Stabiliser l'arc doubleau du chœur** : mise en œuvre de tirants.
- 4. Mettre sous surveillance** la maçonnerie du clocher, de l'abside et de la chapelle sud : pose de témoins en façade du clocher, de l'abside et du chœur et pose de capteurs de détection pendant 1 an.
- 5. Restaurer l'intérieur** pour permettre la réouverture de l'édifice : restauration des façades, du pignon de la nef, du caquetoire et de la grille d'entrée, restauration intérieure de la nef, mise aux normes de l'installation électrique, éclairages intérieurs et installations de sonorisation, mise en lumière des façades, mise en conformité et protection contre la foudre.



ÉTAPE 2 - Clocher, transept, chœur

Travaux estimés à 455 000€HT

(non compris 8% d'aléas sur les travaux)

- 1. Stopper le déversement des eaux pluviales** et limiter les migrations d'eau dans les maçonneries du clocher et de la sacristie : éloigner les eaux pluviales des pieds de la façade.
- 2. Limiter l'affaissement** de la chapelle sud en agissant sur les causes aggravantes.
- 3. Restaurer le clocher.**
- 4. Restaurer l'intérieur** du transept et du chœur.
- 5. Consolider et rétablir la stabilité de la chapelle** en lien avec l'évolution des désordres.

ÉTAPE 3 - Façades et intérieur

Travaux estimés à 438 000€HT

(non compris 8% d'aléas sur les travaux)

- 1. Restaurer le collatéral nord.**
- 2. Restaurer la sacristie.**
- 3. Restaurer les façades** de la Nef, du collatéral et de l'abside.

Lors du Conseil municipal du 14 novembre, le lancement de la 1^{ère} phase a été voté à l'unanimité des voix, l'objectif étant de déposer la demande de subvention au plus vite et de relancer une nouvelle souscription avec la Fondation du Patrimoine.

Christian Peutot

SMEAPN

Comme nous l'avions évoqué dans le précédent magazine, la loi NOTRe de 2015 puis la loi 3DS de 2020 imposent aux Communautés de Communes de prendre la compétence gestion de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2026.

Il a été convenu à l'unanimité des Maires de la Communauté de Communes du Pays de Nemours, une décision épaulée par une étude d'un cabinet spécialisé, de créer un syndicat unique, le Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Nemours, auquel la CCPN transfèrera sa compétence afin de bénéficier de l'expérience des syndicats existants et des référents des communes en régie ou en délégation de service public.

Les quatre syndicats présents sur la CCPN fusionneront administrativement, les Préfets de Seine-et-Marne comme du Loiret (*Augerville-La-Rivière étant dans le Loiret*) en ayant arrêté le périmètre.

Les Commissions départementales de coopération intercommunale se sont réunies et les Préfets de Seine-et-Marne et du Loiret ont arrêté la fusion des quatre syndicats pour former le Syndicat mixte.

Les Conseils municipaux des communes adhérentes à l'un des quatre syndicats se sont déjà tous positionnés

favorablement à la majorité qualifiée pour rejoindre le Syndicat mixte et ont élu leurs délégués en novembre.

Le 7 janvier prochain, le syndicat sera créé et installé. Pendant l'année, les Conseils municipaux de Larchant, Guercheville, Garentreville, Villiers-sous-Grez et Amponville se positionneront pour rejoindre ou non le syndicat.

Le Syndicat mixte sera au complet avec ses 24 communes fin décembre 2025 pour un départ au 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil municipal de Fay-lès-Nemours a voté favorablement pour la création du Syndicat mixte qui gèrera son eau potable comme avant et assurera le suivi de l'assainissement non collectif par le délégué.

M. le Maire de Fay a été élu représentant titulaire le 12 novembre dernier au Syndicat mixte et M. Pavie est son suppléant.

Christian Peutot

LE SPANC (SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

Bilan 2024 : 31 contrôles de bon fonctionnement et d'entretien ont été réalisés par les agents techniques communaux

- **Contrôles obligatoires de bon fonctionnement et d'entretien**

Les propriétaires informés individuellement par un courrier de la Mairie, doivent prendre rendez-vous.

En cas de refus du contrôle, la commune ne pourra en aucun cas porter une responsabilité quelconque en cas de dysfonctionnements de l'installation ou de pollution.

Ce contrôle d'une vingtaine de minutes sur place coûte 45€ (sauf pour les installations équipées d'une microstation, pour lesquelles il est demandé de fournir une copie du dernier rapport d'entretien réalisé).

- **Campagnes de vidanges groupées**

Annuellement 2 campagnes de vidange groupées sont programmées au printemps et à l'automne par l'entreprise agréée et conventionnée SARL Des Brosses de Treilles-en-Gatinais. Les dates seront consultables à la rubrique *Eau et assainissement* sur le site Internet de la mairie.

La vidange de l'installation doit être réalisée par une entreprise agréée par la préfecture. Les listes sont consultables sur le site internet de la mairie ou de la préfecture. Les entreprises agréées sont tenues de déverser les vidanges en station d'épuration.

- **Nouvelles installations ou rénovations**

Elles sont soumises à une demande sur le Formulaire disponible sur le site Internet ou en mairie.

L'installateur doit prendre contact avec la mairie pour faire

contrôler la conformité des travaux avant le remblaiement complet de l'installation.

- **Vente ou achat immobilier**

Le diagnostic de l'installation existante doit être réalisé par un organisme extérieur agréé (la SAUR est conventionnée et réalise ce diagnostic).

Tout nouvel acquéreur d'une habitation ayant une installation non conforme à l'obligation de réaliser la mise aux normes de son installation, dans un délai d'un an après la signature de l'acte de vente.

Hanspeter Badja



ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (LOI APER)



Le 10 mars 2023 la loi sur l'accélération de la production d'ENR (énergies renouvelables) était votée. Le Gouvernement souhaite atteindre en 2030 l'objectif d'un mix énergétique où les ENR compteront pour 33% de la production d'énergie en France.

Pour y arriver ou s'en approcher, le Gouvernement s'est appuyé sur les élus locaux, demandant à tous les Conseils municipaux de définir des zones géographiques où pourraient être implantés les divers types d'ENR. Après vote en Conseil municipal, la cartographie par énergie établie et envoyée au référent départemental puis au comité régional de l'énergie devra permettre à ce comité régional de statuer sur le bienfondé des propositions locales, eu égard aux objectifs régionaux globaux. Si les puissances développées sont trop faibles, le Conseil municipal devrait avoir trois mois supplémentaires pour augmenter la surface de développement.

À Fay, un cahier de doléances avait été ouvert en mairie ainsi qu'en numérique sur le site Internet communal. Le 28 novembre 2023, la réunion publique avait eu lieu, regroupant 50 participants. Le Conseil municipal dans sa cohérence avait rejeté l'éolien au profit du photovoltaïque et de l'agrivoltaïque, mais aussi sur la géothermie de surface ou basse température sur tout le territoire de la commune. Les cartographies avaient été présentées au public.



Le Conseil municipal s'était réuni le 7 décembre 2023 pour entériner les propositions réalisées. Dans la délibération, a été inscrit le fait que nous sommes une commune d'épandage pour le digestat du méthaniseur de la commune d'Aufferville et qu'ainsi, nous contribuons au fonctionnement indirect de cette énergie Biomasse.

(*) Le kilowatt-crête est l'unité de mesure de la puissance maximale d'un panneau solaire dans des conditions idéales.

Je souhaite mettre en valeur le projet de M. Chantereau qui s'inscrit pleinement dans cette démarche de développement des énergies renouvelables de type photovoltaïque sur la commune.



Son exploitation, un vaste poulailler, permet au vu des surfaces allouées (10 hectares pour 24 000 poules pondeuses) d'y intégrer un projet photovoltaïque. En effet, celui-ci vise à installer des panneaux sur ombrières fixes pour une puissance de 499,99 kWc(*) et un suiveur des rayons du soleil qui augmente son rendement de 15 à 20% en moyenne pour une puissance supplémentaire de 22 kWc(*).

Cette installation est un exemple pour la Communauté de Communes du Pays de Nemours, car elle s'ajoute à l'installation produisant 250 kWc(*), déjà installée à la station d'épuration par le syndicat de l'eau Nemours/ St-Pierre-lès-Nemours.

Ces projets vont dans le sens du développement des énergies renouvelables certes intermittentes mais qui permettent de décarboner notre production sans altérer la beauté et le calme de nos villes et villages.

Christian Peutot

PROJETS ÉOLIENS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GÂTINAIS VAL-DE-LOING



La démocratie est ainsi faite, nous devons respecter le choix des élus des communes avoisinantes d'Arville et Ichy et de leur Communauté de communes qui choisissent, soit de compléter leur parc existant pour la première, soit de créer un nouveau parc éolien pour la seconde.

Néanmoins, les habitants de Fay-lès-Nemours ont le droit de faire entendre leur voix sachant que tous les parcs éoliens de la communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing sont raccordés au poste RTE basé dans notre village. Les travaux dégradent, à chaque opération, un peu plus nos trottoirs et nos routes. Ils nécessitent parfois l'enfouissement des câbles dans le domaine privé (c'est le cas rue des Prés) et ont pu occasionner des coupures de câbles ou des affaissements de chaussée et trottoirs.

Nous avons été lieu d'enquête publique pour le nouveau parc d'Ichy. Nombre de Fayssiens ont fait remonter des éléments défavorables, autant de dommages subis par la commune, ce que je n'ai pas manqué de reprendre. Néanmoins, ces éléments n'ont pas été pris en compte par le Commissaire enquêteur. Il faut noter que celui qui le rémunère est... le porteur de projet du parc éolien ! L'arrêté d'autorisation environnementale relative à la création et l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune d'Ichy, pris par Monsieur le Préfet, fait abstraction des impacts sur la faune, les riverains (en terme de santé publique), le patrimoine, la co-visibilité du site d'Avrilmont (commune de Burcy) et sur le raccordement dans notre village.

Concernant le parc d'Arville, la commune et la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ont décidé de le compléter de trois éoliennes supplémentaires le parc éolien déjà en exploitation. Là encore, bien que très directement concerné par le raccordement, Fay-lès-Nemours n'a pas eu son mot à dire. Monsieur le Préfet a décidé, par simple arrêté, sans enquête publique ni d'études d'impact, d'augmenter la puissance des éoliennes de 260%, faisant passer la hauteur de 130 à 180 mètres en bout de pales. La récente législation étant favorable aux

porteurs de projet, nous ne pouvons que subir les décisions de l'État qui soutient une politique environnementale qui n'en a que l'apparence.

Pour cela l'Association de Défense de l'Environnement du Sud-Ouest de la Seine et Marne (ADESO77) va ester en justice pour attaquer le projet du parc éolien d'Ichy. Toute personne qui souhaiterait participer par un don, même modeste, à la défense de la commune, peut se rapprocher de l'association. Je salue son président, M. Michel Couturier, qui, avec l'aide de M. Philippe Jacob (délégué de la Fédération environnementale durable) et de son bureau, Messieurs Etienne Chameau, Laurent Raffali et Olivier Boer, fait preuve de ténacité et d'un travail soutenu pour que le sud Seine-et-Marne et le Nord-Est Loiret ne soient pas la réserve des aérogénérateurs de la Région Île de France.

Nous ne pouvons accepter une fois de plus de subir à Fay les désagréments dus à des personnes étrangères à nos demandes et qui, par souci de rentabilité, excluent tout raccordement au poste RTE contournant notre village. Sachant que la dernière portion du raccordement au poste RTE se fera à nouveau sur le domaine communal, je m'opposerai à tout passage d'un nouveau câble.

Le Maire et le Conseil municipal sont là pour défendre les intérêts de la commune. Je ne crois pas qu'Enedis et ses sous-traitants, en charge du raccordement de ces projets éoliens successifs aient pu entendre les désidératas de la commune jusque-là. Malgré les moyens limités dont nous disposons, comptez sur ma détermination à défendre les intérêts de la commune et de ses habitants et à tenter tout ce qui sera possible afin d'y parvenir.

Christian Peutot

VIDÉOPROTECTION

Le syndicat Seine-et-Marne numérique propose aux collectivités qui le souhaitent un nouveau service d'accompagnement dans leurs projets pour évaluer l'implantation de vidéoprotection localement ou pour déterminer l'impact des extensions de périmètre des dispositifs déjà en place en augmentant l'opérationnalité de ces dispositifs.

Le Syndicat se propose, via l'accès à un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage spécialisé en Vidéo Protection (AMO-VP) au travers d'une centrale d'achat, de permettre :

- L'audit des périmètres géographiques à couvrir par le projet,
- La définition des orientations techniques envisageables,
- La formalisation de l'expression des besoins (DCE),
- L'accompagnement au suivi de la mise en œuvre.

Le marché d'AMO-VP serait mis à disposition des adhérents du Syndicat fin du premier semestre 2025.



Ceci permettra à notre commune de réduire les coûts d'investissements au départ en réévaluant avec ce prestataire spécialisé le projet pensé par la gendarmerie, mais aussi de baisser les coûts de fonctionnement en utilisant les ressources du Centre de Surveillance Départemental (CSD) créé pour les petites communes.

Dans les prochaines semaines quand le marché sera notifié, nous nous rapprocherons du prestataire pour en évaluer le coût et travailler sur le projet pour équiper notre village.

Christian Peutot

Soutien aux entrepreneurs

15

Soutien aux deux Fayssiens engagés dans deux secteurs exigeants

SANTÉ

« Je m'appelle Audrey Da Cruz et j'habite Fay. Aide-soignante diplômée d'État, après 25 ans dans la fonction publique aux urgences en EHPAD, en oncologie, en soins palliatifs, etc. j'exerce désormais mon beau métier au domicile des patients, contribuant à ce qu'ils restent vivre chez eux, à Fay, Bagneaux, Ormesson, Bougigny, Saint-Pierre ou Nemours. Laurine Pilavoine et moi exerçons à deux, en collaboration avec le cabinet infirmier de Fay. Si besoin, contactez-nous au 07 65 78 40 70. »

IMMOBILIER

« Je m'appelle Sylvain Rouillard, conseiller en immobilier spécialiste du secteur depuis 2011.

Vous bénéficierez d'une promotion sur-mesure, adaptée à vos besoins avec des honoraires compétitifs.

*Pour me contacter : 06 50 55 22 98
ou sylvain.rouillard@agenceduheron.fr »*

culture, animations & associations

15

ATELIERS DE MARIE



Pour Halloween, sorcières, sorciers, loups-garous accompagnés de leurs parents ont répondu présents au goûter avec crêpes, churros, chocolat chaud, jus d'orange... Sans oublier les bonbons de leur récolte.

En préparation de Noël, une quinzaine de petits lutins se sont retrouvés lors des ateliers de Noël. Chacun d'eux est reparti avec la décoration de Noël qu'il avait confectionnée.

L'atelier s'est terminé par la dégustation d'une brioche et d'un chocolat chaud appréciés par petits et grands.

Marie Badja



RANDONNÉE NOCTURNE LA RONDE DES ABEILLES



Plus de soixante personnes s'étaient réunies pour participer la randonnée nocturne autour du village : départ à 17h45 sur le parking de la salle polyvalente pour un parcours de 8 km. À mi-chemin, nous attendaient les chasseurs pour une distribution de mandarines et petits gâteaux avec les traditionnels vin chaud et chocolat chaud.

Le parcours spécial pour les enfants était géré par Marie Badja. Les enfants se sont retrouvés ensuite dans la médiathèque où des contes sur les abeilles ont été lus par l'une des bénévoles, Claire Muzet.

À l'issue de la randonnée, quatre-vingt-dix personnes se sont retrouvées en salle polyvalente pour l'apéritif. Ont suivi la soupe à l'oignon et l'omelette géante avec les bons œufs de la ferme de Laveau, accompagnés de chorizo, de saucisses, de lardons ou d'aubergines préparées par Nelly Carreras.

Merci pour cette belle soirée aux élus qui ont participé à l'organisation, notamment Corinne Rousteau et Romain Migeon, aux bénévoles de l'Association Loisirs Amitié et de l'association de chasse pour le dîner et la grande vaisselle, à Jérôme Gruber, son épouse et son frère Bruno et un couple d'amis qui ont assuré la sécurité des randonneurs à tous les carrefours ou traversées de routes et aussi pour Jacky Leboeuf pour sa gestion de la sécurité sur l'ensemble du parcours !

Christian Peutot



CÉRÉMONIES

La commémoration du 106^e anniversaire de l'Armistice, les médailles du travail et la récompense des bacheliers

Il y a 106 ans, le 11 novembre 1918, l'Armistice mettant fin à la Grande Guerre était signé. Devant le Monument aux Morts, M. le Maire, Christian Peutot, accompagné des élus du Conseil municipal et des Anciens Combattants, a rendu hommage aux Fayssiens morts sur le champ d'honneur pendant la 1^{ère} Guerre Mondiale et à tous ceux disparus dans les conflits plus récents. La Municipalité remercie toutes les personnes présentes ainsi que les Gendarmes de Chateau-Landon.

À l'issue de cette cérémonie, M. le Maire a remis, au nom du Conseil municipal deux médailles du travail et félicité les quatre bacheliers 2024, leur offrant un bon d'achat de 50 €. Le verre de l'amitié a été partagé avec tous ; un grand merci à Mmes Badja et Rousteau pour leurs amuse-bouche maison.

Marie-Hélène Héliot-Guindre

ARMISTICE



MÉDAILLÉS



BACHELIERS



ASSOCIATION LOISIRS AMITIÉ

À peine terminée la Ronde des Abeilles qui associe notre Association, la mairie et l'Association des Chasseurs, nous sommes en marche pour célébrer les fêtes de fin d'année et entamer 2025.

Comme chaque année, nous en profitons pour remercier tous les participants des différentes manifestations organisées par l'Association Loisirs Amitiés.

Le second semestre 2024 fut riche en manifestations. De notre bal annuel à l'arbre de Noël, de notre brocante (encore un véritable succès) à notre soirée Forestière, chaque participant, visiteur, invité nous permet de rester dans une dynamique positive.

Une pensée particulière pour DJ Patrick, notre animateur depuis plus de 20 ans, toujours présent à nos côtés pour animer les soirées dansantes.

Bien entendu, tout cela n'est réalisable que par la synergie de tous les acteurs de la commune et la mise à disposition des installations communales chaque fois que nous en avons besoin ; ainsi que l'aide de Dominique et Joël nos deux employés communaux.

L'année 2025 sera dans la continuité afin de vous proposer de nouvelles manifestations nous permettant de nous retrouver dans la joie et la bonne humeur.

Éric Hamouche

SOIRÉE FORESTIÈRE - 18 NOVEMBRE

ÉVÈNEMENTS 2025

- **Samedi 11 janvier - Vœux du Maire**
- **Courant janvier - Assemblée générale**
- **En mars - Soirée dansante**
- **En mai - Fête des voisins**

Et toujours, tout au long de l'année, vous pouvez nous retrouver

- Lundi et vendredi : activité marche à pied
- Mardi et jeudi matin de 9h à 10h : cours de gymnastique seniors à la salle polyvalente
 - Jeudi : atelier déco et jeux

BROCANTE - 8 SEPTEMBRE

Plus de 300 personnes accueillies avec plus d'une centaine d'exposants.

**NOËL DES ENFANTS - 8 DÉCEMBRE**

UN-CLIC - 10 ANS DÉJÀ À FAÏ !



Les 23 et 24 novembre, la salle polyvalente a accueilli l'exposition annuelle du club photo.

Pour sa 10^e édition, l'exposition du club de photographes *Un Clic* a réalisé une bien jolie fréquentation de visiteurs les 23 et 24 novembre. Ainsi que l'a rappelé M. le Maire lors du vernissage de l'exposition, cela fait en effet dix ans que ce club affilié à la Fédération Photographique de France (FPF) rassemble à la fois des œuvres accrochées et projetées, dont certaines émulent à la découverte de cet art qui ne cesse de fédérer autour de lui pratiquants et spectateurs admiratifs.

En cette année 2024, ce ne furent pas moins de 72 photographies accrochées par les neuf auteurs-photographes, mariant couleurs et monochrome, toutes aussi variées en leurs compositions que les près de 80 photographies projetées sur écran. Photographies de rues, de voyages, portraits, photoreportages, paysages, natures mortes et photographies animalières furent ainsi exhibées au même titre que des compositions réalisées « en studio » dans la salle mise à disposition d'Un Clic lors de ses réunions de travail.

À l'occasion de cet anniversaire, Pascal Cribier, fondateur et premier président du club est spécialement venu de Bretagne où ses obligations familiales et professionnelles le conduisirent à déménager. Il put rappeler à l'assistance que la commune de Faÿ-Lès-Nemours fut la seule des environs à avoir accueilli le club lors de sa création, lui mettant à disposition un local, d'abord à la Mairie puis, désormais, à la Salle Polyvalente. Ses remerciements vont droit au cœur de Christian Peutot et l'ensemble de son conseil municipal, mais aussi aux acteurs d'UnClic qui foisonnent, à preuve le grand nombre d'œuvres exposées et leurs qualités cet automne.



Dans la foulée de cet esprit fondateur, le jeune président Fabien Lioret entend bien poursuivre sur cette lancée des mois écoulés et la présente exposition, remerciant à son tour la commune et tous les présents au verre de l'amitié qui tintât ensuite pour saluer l'événement et la poursuite prometteuse d'Un-Clic.

Carine Redon

TOURNOI DE FOOT



Le dimanche 1^{er} septembre, bonne ambiance entre les **douze équipes** présentes sur le stade de Faÿ durant le désormais traditionnel tournoi de foot.

Merci aux élus présents pour leur aide durant cette belle journée. La **Société de chasse** coorganisait l'événement pour la partie restauration, ce qui lui a permis de reverser 863 euros à la Fondation du Patrimoine pour la rénovation de l'église Saint-Sulpice.

Guillaume Chantereau

MONOGRAPHIE DE FAÏ



En 1889 pour l'anniversaire de la Révolution, il fut demandé aux communes de rédiger un résumé de leur histoire.

À Faÿ, ce fut l'Instituteur M. Melhot qui fut chargé d'écrire la monographie. M. Neveu, Instituteur à Paris, qui possédait une maison de famille sur la commune, effectua de nombreuses recherches pour augmenter le volume de cette monographie et pour obtenir finalement un livre de 160 pages.

Autrefois Faÿ possédait 2 cafés, chacun se composant d'une salle de café, d'une épicerie et d'une salle de danse. Le café situé en bas de l'église était le plus vaste ; dans la salle de danse, se trouvait même une scène. Cela permit à M. Neveu d'organiser des spectacles pour financer la construction du Monument aux Morts. M. Neveu est décédé en 1924 et inhumé dans le cimetière de Faÿ.

Lorsque j'étais à l'école à Faÿ, la bibliothèque y était constituée de quelques livres ; parmi ceux-ci se trouvait une monographie en mauvais état.

En 1998 fut fondée la Société d'Histoire et d'Archéologie de Faÿ. Souhaitant rééditer la monographie de la commune, ses membres ont collaboré avec la Municipalité. Pour cela, il fallait trouver une monographie en bon état. La maison de M. Neveu avait depuis longtemps été revendue, mais l'un de ses arrière-petits-fils avait fait construire à Faÿ et il en possédait un exemplaire en bon état, ce qui permis 100 ans plus tard la réédition de la monographie.

Bernard Brun

MÉDIATHÈQUE DE FAÏ

Vous le savez probablement maintenant, la médiathèque de Faÿ est dorénavant installée à demeure dans ses nouveaux locaux, 4 allée du Parc (contact : 01 60 55 93 31)

C'est un service public ouvert à tous et l'inscription est gratuite. Il n'est cependant pas nécessaire d'être inscrit(e) pour venir tout simplement y passer un moment agréable, lire sur place ou rencontrer d'autres personnes. N'hésitez donc pas à en pousser la porte !

Vous y trouverez :

- un espace adapté à tous les âges, au cœur d'un parc exceptionnel,
- une terrasse pour profiter du cadre,
- un accueil chaleureux, convivial et souriant.
- des livres (dont beaucoup de nouveautés), des DVD, des livres-CD, des textes-lus à écouter, des revues, pour tous les âges
- des séances lecture pour les tout-petits (moins de 3 ans) et le lundi à partir de 10h. 1 fois/mois.

Horaires d'ouverture :

Lundi : 10h – 12h

Mercredi : 16h – 18h

Vendredi : 17h – 19h

Samedi : 10h - 12h

Fermeture de la médiathèque

du mardi 24 décembre au samedi 5 janvier inclus

Plusieurs animations ont déjà eu lieu à la médiathèque depuis la rentrée :

- **L'inauguration du 12 octobre**, avec une séance de contes pour les tout-petits *Me voilà !* avec Magdalena Gorska et son accordéon et des Jeux en bois l'après-midi avec l'association ABC Jeux.
- **Samedi 2 novembre**, avec des Histoires à frémir pour Halloween
- **Lundi 18 novembre** avec une 1^{ère} séance de Bébés lecteurs.
- **Lundi 16 décembre** avec une séance de Bébés lecteurs sur le thème de Noël.



Janvier 2025

Mardi 7 janvier à 10h à Amponville
Confirmation souhaitée au 06 70 31 26 81
Vendredi 10 janvier à 9h à Villiers/Grez
Lundi 20 janvier à 10h à Fay-lès-Nemours
Jeudi 23 janvier à 10h30 à Nemours
Samedi 25 janvier à 10h30 à Nemours

Février 2025

Mardi 4 février à 10h à Amponville
Confirmation souhaitée au 06 70 31 26 81
Lundi 10 février à 10h à Fay-lès-Nemours
Vendredi 14 février à 9h à Villiers/Grez
Jeudi 20 février à 10h30 à Nemours
Samedi 22 février à 10h30 à Nemours

Mars 2025

Vendredi 14 mars à 9h à Villiers/Grez
Lundi 17 mars à 10h à Fay-lès-Nemours
Jeudi 27 mars à 10h30 à Nemours
Samedi 29 mars à 10h30 à Nemours

Avril 2025

Mardi 1^{er} avril à 10h à Amponville
Confirmation souhaitée au 06 70 31 26 81
Vendredi 11 avril à 9h à Villiers/Grez
Jeudi 24 avril à 10h30 à Nemours
Samedi 26 avril à 10h30 à Nemours
Lundi 28 avril à 10h à Fay-lès-Nemours

Mai 2025

Mardi 6 mai à 10h à Amponville
Confirmation souhaitée au 06 70 31 26 81
Vendredi 16 mai à 9h à Villiers/Grez
Lundi 19 mai à 10h à Fay-lès-Nemours
Samedi 31 mai à 10h30 à Nemours

Juin 2025

Mardi 3 juin à 10h à Amponville
Confirmation souhaitée au 06 70 31 26 81
Vendredi 13 juin à 9h à Villiers/Grez
Lundi 16 juin à 10h à Fay-lès-Nemours
Jeudi 26 juin à 10h30 à Nemours
Samedi 28 juin à 10h30 à Nemours

D'autres animations sont à venir :

- **Lundi 20 janvier à 10h** : une séance de *Bébés lecteurs* sur le thème de l'hiver et des galettes.
- **Vendredi 24 janvier à partir de 18h** : un *Apéro-Plaisirs* Nouveautés dans le cadre des *Nuits de la lecture 2025*, autour d'un verre, quelques présentations-lectures-discussions à propos des derniers livres achetés par la médiathèque pour les enfants et les adultes.
- **Du 5 au 25 mars 2025** : participation au *Printemps des poètes* avec interventions-poésie dans les classes de l'école de Bagneaux et concours de poésie.
- **En juin 2025**, participation au *Mois du livre et du tout-petit*, avec le **samedi 14 juin à 16h30** : *Au bal des souris*, contes en musique par Sabine Richard et une musicienne suivis d'un goûter.

Christine Martin-Migliorelli

Certificats d'urbanisme (a) d'information :

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participation d'urbanisme applicables au terrain (demandé par exemple en cas de vente de l'immeuble).

Certificats d'urbanisme (b) opérationnel :

Indique si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée (ex : construction d'une maison individuelle, division de terrains...)

CUB 077.178.24.00011 : Création d'un poste privé de raccordement d'intérêt collectif pour transformer l'énergie produite par des centrales solaires. Dossier rejeté par la DDT pour non-complétude.

CUa 077.178.24.00012 : Création d'un poste privé de raccordement d'intérêt collectif pour transformer l'énergie produite par des centrales solaires.

CUa 077.178.24.00012 : Vente du terrain à bâtir sis 10 Allée Suzanne de Bruc.

CUa 077.178.24.00013 : Vente de la maison sise 7 ter Rue de Montivier.

CUa 077.178.24.00014 : Vente de la maison sise 9 Rue Grande.

CUa 077.178.24.00015 : Vente du terrain à bâtir sis 16 Allée Suzanne de Bruc.

CUa 077.178.24.00016 : Création d'un poste privé de raccordement d'intérêt collectif pour transformer l'énergie produite par des centrales solaires sis Rue de Montivier.

CUa 077.178.24.00017 : Création d'un poste privé de raccordement d'intérêt collectif pour transformer l'énergie produite par des centrales solaires près du poste source (parcelle C 37).

CUa 077.178.24.00018 : Création d'un poste privé de raccordement d'intérêt collectif pour transformer l'énergie produite par des centrales solaires près du poste source (Parcelle C 322).

CUa 077.178.24.00019 : Vente de la maison sise 22 bis Rue Grande.

CUa 077.178.24.00020 : Vente de la maison et du terrain à bâtir sis 54 Rue Grande.

CUa 077.178.24.00021 : Vente de la maison sise 34 Rue Grande.

CUa 077.178.24.00022 : Vente du terrain à bâtir « divisé » sis 54 Rue Grande.

CUa 077.178.24.00023 : Vente du terrain à bâtir sis Rue de Montivier.

CUa 077.178.24.00024 : Vente appartement sis 2 Allée des Gâtines.

CUa 077.178.24.00025 : Licitacion sise 4 Clos des Orchidées.

CUa 077.178.24.00026 : Vente maison sise 43 Rue des Prés.

CUa 077.178.24.00027 : Vente terrain sis Rue des Prés.

CUa 077.178.24.00028 : Vente de la parcelle sise Rue de Montivier.

Déclarations Préalables

077.178.24.00011 : Création d'une clôture sise 7 Allée du Parc

077.178.24.00014 : Clôture sise 8 Allée Suzanne de Bruc.

077.178.24.00015 : Clôture sise 37 Rue Grande.

077.178.24.00016 : Isolation thermique par l'extérieur maison sise 4 Rue de Montivier.

077.178.24.00017 : Construction d'un carport non clos sis 6 Rue de l'Ouche à Catherine.

077.178.24.00018 : Réfection de la toiture de la maison et pose d'une fenêtre de toit sise 3 Rue de Montivier.

077.178.24.00019 : Construction d'un abri cuisine d'été + pool house sis 1 Allée Suzanne de Bruc.

077.178.24.00020 : Rénovation et isolation de la toiture, création de deux vélux, suppression d'une cheminée, aménagement du grenier en chambre sis 13 Rue de l'Eglise.

077.178.24.00021 : Création de deux nouvelles fenêtres de toit côté jardin, élargissement de l'entrée de la propriété et pose d'un nouveau portail battant sis 22 Rue Grande.

077.178.24.00022 : Changement des volets battants existants de la maison par volets roulants électriques sis 20 bis Rue Grande.

077.178.24.00023 : Changement des volets battants existants de la maison par volets roulants électriques sis 20 rue Grande.

077.178.24.00024 : Changement de l'ensemble des menuiseries de la maison sis 54 Rue Grande.

077.178.24.00025 : Création d'un mur de clôture, d'un portail et pose de 6 fenêtres de toit sis 43 Rue des Prés (dossier en cours d'instruction).

Déclarations Préalables modificatif

077.178.24.00004-M01 : Modification de la clôture sise 32 bis Rue des Prés.

Déclarations d'Aménager

077.178.24.00001 : Détachement de 4 terrains à bâtir (Lots A-B-C-D) destinés à l'implantation d'une maison individuelle d'une surface de plancher de 200 m² maxi. Lot E surplus réservé par le lotisseur. Les lots F et G, sous l'emprise du domaine public, seront rattachés au lot contigu ou abandonnés à la commune. Dossier autorisé le 04/07/2024. Dossier retiré à la demande du pétitionnaire le 03/12/2024.

Permis de Construire

077.178.24.00005 : Construction d'une maison individuelle sise 16 Allée Suzanne de Bruc. Dossier accepté le 13/06/2024. Dossier retiré à la demande du pétitionnaire le 28/11/2024.

077.178.24.00006 : Agrandissement de la maison sise 13 Rue Grande.

077.178.24.00007 : Construction d'une maison individuelle sise 47 bis Rue Grande. Dossier rejeté pour non-complétude.

077.178.24.00008 : Extension de la maison sise 40 Rue Grande.

077.178.24.00009 : Construction d'un bâtiment agricole à structure métallique et toiture photovoltaïque avec un local technique pour stockage fourrage, paille et céréales d'une surface totale de 1836.19 m² au lieu-dit La Butte (Dossier en cours d'instruction).

Permis de construire modificatif

077.178.21.00012-M01 : Evolution des modénatures des façades, ajout de 2 ouvertures sur façade Nord, redimensionnement de 2 fenêtres sur façades Est, suppression de 4 ouvertures et redimensionnement de 2 fenêtres sur façade Ouest, Redimensionnement de 2 fenêtres et ajout au droit des 2 casquettes d'une joue de part et d'autre pour la lumière sur façade Sud, réalisation d'un vide sanitaire sise 3 Allée Suzanne de Bruc - « Le Clos Plessis-Bélière ».

077.178.23.00002-M01 : Modification de l'emplacement du garage à toit plat + Création d'un carport sis 4 Allée Suzanne de Bruc (Dossier en cours d'instruction).

077.178.24.00003-M01 : Construction d'un garage sis 10 Allée Suzanne de Bruc. Dossier refusé le 03/09/2024.

077.178.24.00003-M02 : Construction d'un garage sis 10 Allée Suzanne de Bruc. Dossier en cours d'instruction.

Déclaration d'intention d'aliéner

077.178.24.00006 : Vente maison sise 7 ter rue de Montivier.

077.178.24.00007 : Vente maison sise 15 rue des Prés.

077.178.24.00009 : Vente maison sise 9 Rue Grande.

077.178.24.00010 : Vente maison sise 22 bis Rue Grande.

077.178.24.00011 : Vente maison sise 54 Rue Grande.

077.178.24.00012 : Vente maison sise 34 Rue Grande.

077.178.24.00013 : Vente terrain sis 54 Rue Grande.

077.178.24.00014 : Vente terrain à bâtir sis Rue de Montivier.

077.178.24.00015 : Vente appartement sis 4 Allée des Gâtines.

077.178.24.00016 : Vente terrain à bâtir sis Rue de Montivier.

077.178.24.00017 : Vente terrain à bâtir sis 32 Rue des Prés.

Convention de surveillance et d'intervention foncière avec la SAFER

NO 77 24 1810 01 : Vente amiable bien immobilier sise 9 Rue Grande.

NO 77 24 1815 01 : Vente amiable biens immobiliers sise 7 rue de Montivier - 24 Rue Grande - Le Village.

NA 77 24 1535 01 : Apport en société de bien immobilier sis 15 Rue des Prés.

NO 77 24 2527 01 : Vente amiable bien immobilier sise 34 Rue Grande.

NO 77 24 2971 01 : Vente amiable bien immobilier sise 4 Allée des Gâtines.

NO 77 24 3129 01 : Vente amiable biens immobiliers sise Les Coutières - Les Petits Bois.

COLLECTE DES SAPINS

Du 27 décembre 2024 au 16 janvier 2025
Rue Grande
Entre le Monument et le parking

Sapins naturels sans neige artificielle et sans quirlandes.

ÉTAT CIVIL

> Nous ont rejoint
DECLÉMY WOLPİN Arthur
Né le 26/09/2024

FERMETURE DE LA MAIRIE
POUR LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE
DU 23/12/2024 AU 05/01/2025 INCLUS



besoin d'aide ?

Contactez la brigade de gendarmerie de Château-Landon pour vos démarches et questions dans le domaine Sécurité et défense, en particulier en cas de plainte afin de son traitement immédiat. 5 Rue André Gauquelin - 77570 Château-Landon
Tél. : 01 64 29 30 09 - Mail : <https://www.contacterlegendarmerie.fr> - Site internet : www.gendarmerie.interieur.gouv.fr